

tion est que nous devrions accorder notre tarif minimum en retour de leur tarif minimum. J'espère sincèrement que notre Gouvernement n'adoptera pas cette méthode rapide et brutale de conclure un arrangement avec l'Australie. La question qui est en jeu demande d'être traitée avec plus de ménagement que cela. Il faut prendre en considération les conditions telles qu'elles existent dans les deux pays et les relations mutuelles qui peuvent s'établir entre eux. Permettez-moi de signaler d'abord que le Canada et l'Australie, en établissant un tarif maximum et minimum, devaient accorder le tarif maximum aux étrangers et le minimum aux autres membres de la grande famille britannique, en ayant toujours l'œil avant tout sur la Grande-Bretagne. L'ex-premier ministre (sir Wilfrid Laurier) admettra que c'est ce qu'il avait surtout en vue quand il a soumis à la Chambre son tarif de préférence.

Si vous examinez le tarif australien, vous verrez que la moitié des importations proviennent de la Grande-Bretagne et que parmi cette moitié 64 p. 100 sont sur la liste de préférence. Mais si vous examinez le tableau des marchandises que l'Australie importe d'autres parties de l'empire que la Grande-Bretagne, vous remarquerez que 95 p. 100 d'entre elles ne sont pas atteints par le tarif préférentiel d'Australie. Il y a plus encore; en étudiant le tarif australien vous verrez que s'il contient 711 articles, 294 d'entre eux sont des réductions de préférence et le reste est absolument le même dans le tarif maximum et minimum. Il me semble donc qu'en leur offrant notre tarif minimum, ou eux-mêmes en nous offrant leur tarif minimum, ce serait simplement accorder une très faible réduction sur un grand nombre d'articles, dont la grande majorité ne seraient en aucun cas exportés d'un pays à l'autre. Suivant moi, une méthode bien préférable d'arriver à un véritable développement commercial serait de conclure une convention réciprocaire, dans laquelle nous nous efforcerions de faire autant de concessions que nous pourrions sur le surplus des produits que l'Australie exporte et de son côté elle s'efforcerait de laisser pénétrer chez elle avec un traitement favorable ces articles que nous lui envoyons déjà ou qui lui sont envoyés par des concurrents placés dans les mêmes conditions que nous.

Nous envoyons annuellement pour environ \$4,000,000 de marchandises en Australie et sur cette somme 80 pour 100 sont compris dans cinq articles du tarif. Vous comprendrez que l'étendue des articles est comparativement restreinte et qu'il serait de beaucoup préférable pour notre commerce mutuel si des réductions importantes pouvaient être faites sur un petit nombre d'articles plutôt que de légères réductions sur un grand nombre.

M. AMES.

M. MACLEAN (Halifax): Quels sont ces cinq articles?

Le poisson, le bois de charpente, les instruments d'agriculture, les véhicules à moteur et le papier.

Il est peut-être possible de dire par correspondance: Nous vous donnerons notre tarif minimum si vous nous donnez le vôtre; mais quand il s'agit de conclure une convention réciprocaire cela ne peut pas se faire entre deux pays éloignés de 5,000 milles, soit par la poste, soit par câble. Les parties doivent se réunir et je crois que le moment est arrivé où cette question a pris une importance assez grande pour qu'il soit obligatoire qu'un membre du gouvernement australien et un membre du gouvernement canadien se réunissent en conférence dans un endroit communément avec le projet d'arriver à une entente mutuelle satisfaisante. Si notre ministre du Commerce et de l'Industrie pouvait se rendre en Australie, je puis l'assurer, d'après ce que je sais des hommes dont les noms figurent dans cette correspondance, non seulement qu'il serait bien accueilli, mais que ces messieurs seraient aussi disposés que possible à conclure une convention sur une base de bénéfices mutuels; ou si le ministre des Finances d'Australie venait au Canada, je suis sûr qu'il trouverait qu'il a en face de lui un homme avec lequel nous pourrions discuter cette question à notre satisfaction mutuelle. Même si les ministres ne pouvaient pas se réunir, une commission compétente pourrait être formée, car je suis convaincu qu'on ne peut pas faire une convention satisfaisante si les parties ne siègent pas ensemble avec la résolution de persister jusqu'à ce que quelque chose ait été réellement décidé.

Dans un arrangement de cette nature, je crois que nous pouvons nous montrer généreux, car pour le moment, la balance du commerce est presque toute en notre faveur. Nous vendons à l'Australie huit fois plus qu'elle ne nous vend. L'an dernier, nous avons expédié dans ce pays pour \$3,900,000 de marchandises et nous n'en avons importé que pour \$480,000. Il n'est pas avantageux que le commerce soit tout d'un côté. Le coût du transport, même s'il n'y avait que cela, serait considérablement diminué si la somme du trafic était aussi élevée d'un côté que de l'autre. Nous pouvons constater ce qui est arrivé pour la Nouvelle-Zélande, avec laquelle nous avons fait un arrangement équitable: les importations égalent presque les exportations. Un arrangement semblable entre l'Australie et le Canada pourrait presque rétablir l'équilibre entre les exportations et les importations des deux pays.

Notre commerce avec l'Australie a augmenté de 75 p. 100 depuis quatre ans et cependant, l'an dernier, nous avons impor-